



30 septembre 2022

Négociation de mesures pour sauvegarder le pouvoir d'achat

Ce 27 septembre s'est déroulé une négociation pour la mise en place de mesures «**intercalaires***» afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des salariés de Schneider en France.

Pour la **Cfdt**, cette négociation devait aboutir à une compensation salariale qui compte sur la fiche de paie.

Trois mesures principales ont été retenues et soumises à un accord « à prendre ou à laisser ».

- 1) Une AG de 2% du salaire de base pour tous les salariés CDI, CDD (hors alternants). Cette AG de 2% sera versée en novembre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.
- 2) Une Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 600€ net pour les salaires de base inférieurs à 2 800€ brut (hors primes). Le salaire de base brut pour le calcul des 2 800€ sera la moyenne des salaires de base bruts mensuels des 12 derniers mois. Pour en bénéficier, il faudra être présent dans les effectifs au 1^{er} novembre. Cette prime sera exonérée de cotisations sociales et fiscales. Les alternants en bénéficieront également.
- 3) Le débloqué anticipé de l'épargne salariale sur le fonds actionnariat pour un montant maxi de 5 000€ nets. Il sera possible de débloquer 10 000€ au total avec les fonds monétaire, diversifié et dynamique. Ces sommes déblocables sont issues des investissements faits dans le PEG avant le 1^{er} janvier 2022. La demande de débloqué des fonds devra se faire avant le 31 décembre 2022.

Pour la **Cfdt**, même si l'enveloppe des AG semble insuffisante, elle a le mérite de s'appliquer à tous les salariés. La PPV permettant aussi de donner une bouffée d'oxygène non négligeable aux salariés les plus impactés par les hausses de prix.

La direction a clairement indiqué et acté que les 2% d'AG pourraient être considérées comme une forme d'avance sur l'enveloppe d'AG et d'AI 2023.

Elle nous a fait aussi comprendre qu'elle ne prenait aucune garantie pour que l'AG intercalaire + l'enveloppe d'AG/AI 2023 compensent le niveau d'inflation de 2022.

La **Cfdt** reste persuadée qu'un combat nous attend lors des prochaines NAO 2023. Il ne pourra être gagné que si un collectif syndical durable s'installe avec un soutien massif des salariés.

**Après consultation de ses adhérents,
la CFDT est signataire de ces mesures.**

